

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2021

## LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 162

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,  
M. Orphelin et Mme Chapelier

**ARTICLE 30**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2030 »,

l'année :

« 2024 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme le recommande le Haut Conseil pour le Climat dans son « *Avis portant sur le projet de loi climat et résilience* » du 23 février : « De nombreuses mesures du projet de loi prévoient des délais allongés de mise en œuvre (échéances à 2024, 2025, 2030...). Ces délais sont manifestement incompatibles avec le rythme attendu de l'action contre le changement climatique et le rattrapage du retard pris par la France dans l'atteinte de ses budgets carbone. ».